

Naissances : Lou HUBERT le
04 février - Sacha
KUZEMSKYJ MONNIER le 25
février

Décès : Sincères condoléances
aux familles : Mr RUBRECHT le
15 février

PRATIQUE

Permanences de Mairie :

Mardi de 10h à 12h
Mercredi de 17h à 19h

Tél. 09.77.53.11.13 ou
03.23.20.78.50 Mail :
mairie-pontavert@wanadoo.fr



Bibliothèque Municipale

Jeudi : de 14h à 18h
Samedi : de 10h30 à 12 h

Contact : 03.23.25.93.42

Groupe Scolaire Vallée des Deux Cantons :

Tél. 03.23.20.71.46 Mail :
ecole.pontavert@ac-amiens.fr

Numéros utiles :

Les pompiers : le 18
La gendarmerie : le 17
La SAUR : 03.23.22.49.64
EDF pôle solidarité :
0800.65.03.09
DDT : 03.23.24.64.00
Préfecture : 03.23.21.82.82
Conseil régional de Picardie :
03.22.97.37.37
Conseil départemental :
03.23.24.60.60
Communauté de Communes
de la Champagne Picarde :
03 23 22 36 80

Déchèterie :

Mardi, Jeudi : 14h00-18h00
Samedi : 9h00-13h00 /
14h00-18h00



GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GEMAPI, c'est une compétence confiée depuis le 1er janvier 2018 (loi NOTRe) aux intercommunalités, pour Pontavert, la Communauté de Communes de la Champagne Picarde (CCCP).

Les actions entreprises dans ce cadre par les intercommunalités :

- L'aménagement des bassins versants.
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des zones humides.

Avant la mise en place de ce dispositif au 1er janvier 2018, la commune de Pontavert adhérait au syndicat intercommunal de gestion et de mise en valeur de l'Aisne non navigable Axonaise (SIGMAA), créé en 2004.

Aujourd'hui, à travers la GEMAPI, ce sont les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) à fiscalité propre qui adhèrent au syndicat et se substituent donc aux communes, pour Pontavert c'est donc la CCCP.

Le syndicat a pour compétence la gestion et l'aménagement des cours d'eau et du bassin versant de l'Aisne non navigable dont les missions sont définies par les 3 alinéas suivants :

- L'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau.
- La protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

A ce titre, le syndicat exerce également la mission de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant, dans les limites du périmètre syndical.

La compétence gestion des inondations étant supprimée des statuts du syndicat à la suite de l'AG du 21/02/2019. La CCCP a donc le choix de faire appel à la structure la plus adaptée en termes de lutte contre les inondations.

Concrètement, le syndicat a mis en place un programme de désembâclement (suppression des amoncellements, formant barrage, de matériaux divers et plus particulièrement de bois flottants) de la rivière Aisne, aménagement et restauration de berges, aménagement d'abreuvoirs sur les ruisseaux.



Associations :

Comité des fêtes

Resp : Sylvain CROSSE
03.23.25.08.57

Association de parents d'élèves de Pontavert (APE)

Resp : Aline LOMBART
03.23.23.19.38

Club du 3ème âge

Resp : Mme HADERER
03.23.20.77.41

Association de Pêche (AAPPMA de la Vallée de l'Aisne)

Resp : Jacques ASTIER.
03.23.22.69.84

Familles Rurales de Pontavert

Resp : Philippe GOUMY
06.03.56.18.37
www.familles-rurales-pontavert.com

Mardi :

18h00/18h45 : Arts du cirque --> enfants

Mercredi :

09h00/11h00 : Course d'Orientation, Tir à l'Arc, Gymnastique, etc.... --> enfants

19h00/20h00 : Fitness --> adultes

Jeudi :

17h40/19h15 : 2ième créneau de Grs --> enfants

Vendredi :

18h15 à 19h45 : WATACHA
En semaines impaires

Nouveauté :

La maison de services tiendra sa permanence les jeudis pairs de 9 heures 30 à 12 heures 30 à la bibliothèque de Pontavert.



GEMAPI (suite)

Pontavert bénéficie chaque année du programme de désembâclement et il y a quelques années de l'entretien de ses rus et ruisseaux (ru de Beurepaire, Dame Sibille, Le Ployon, marais).

La cotisation, nécessaire au financement de ces différents travaux, est fixée de la manière suivante :

- Au prorata de la population de chaque commune (dernier recensement) à hauteur de 80%.
- Au prorata du linéaire de berges dans le bassin versant à hauteur de 10%.
- Au prorata de la surface communale incluse dans le bassin versant à hauteur de 10%.

Voici ce qui se trouve donc derrière la colonne GEMAPI de l'avis de votre taxe foncière.

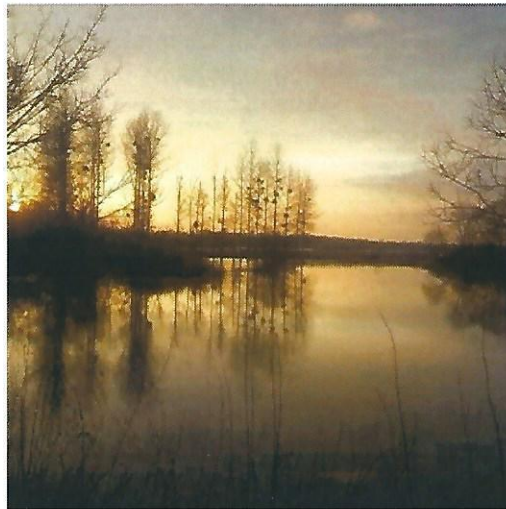
Au fil de l'eau : L'AAPPMA

Communément appelée association de pêche, l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) est une association d'intérêt public, dirigée par un président, monsieur Astier Jacques et gérée par un conseil d'administration de 10 personnes qui se réunit plusieurs fois par an.

Cette association détient un parcours de pêche de 56 km qui constitue l'un des plus long de L'Aisne ainsi qu'un étang à Cuiry les Chaudardes.

Vous souhaitez passer d'agréables moments en famille ou en solitaire au bord du canal ou de la rivière de l'Aisne, sachez que la pêche est accessible à tous à condition d'acquiescer une carte de pêche.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Monsieur Astier au 06 51 53 78 04 ou sur Facebook (AAPPMA la vallée de l'Aisne Pontavert).



Point d'information bibliothèque



La bibliothèque de Pontavert avec la CCCP (Communauté de Communes de la Champagne Picarde) a organisé une soirée Fortnite (jeu vidéo de combat et de survie en multi-joueurs, créé et développé par Epic Games et sorti en septembre 2017). Cette animation a connu une grande popularité auprès des ados venus nombreux.

Merci à Bruno et aux 2 jeunes pour leur investissement tout au long de la soirée.



Animation à venir

La bibliothèque de Pontavert organise une animation sur le printemps le 15 mai de 9 heures à 11 heures pour les enfants de 3 ans à 8 ans. Inscription à la bibliothèque.

Merci à tous pour votre intérêt pour les animations.



Commerçants et artisans :

Boulangerie PARA Jonathan
BAUDIER Céline
06.60.82.47.10
Horaires : 7h00-13h00 / 16h30-19h30 Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi. 7h00-13h00 Dimanche
Fermeture le mercredi.
Epicerie de proximité avec produits de première nécessité.
Distribution de l'UNION

Salon de coiffure SYLVIE
03.23.20.73.04
Du Mardi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h et le Samedi de 8h à 16h

Efio SEDDA plaquiste et menuiserie 03.23.25.87.23 ou 06.09.02.83.72

CRAZI NAIL'CILS
Prothésiste onguilaire/Extension de cils 06.65.32.45.17
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 19h

Ets BESNAULT Faïence - Mosaïque - Pierre
03.23.25.77.57 ou 06.10.46.92.31

SARL VARUTTI DEWULF
Maçonnerie et ravalement
06.74.46.27.02 ou 06.70.20.82.06

Madame RADZIETA
Dépôt de gaz Antargaz
03.23.20.77.01

Peintre Décorateur
Anthony ELINGK
06.27.09.09.90



LE RELAIS DE FLEURETTE
Hôtel - Restaurant
03.23.20.53.05

AIDE A DM
Assistance administrative
06.09.34.55.39

LES CREATIONS DE MAYA
Objets de décoration
<http://les-creations-de-maya-over-blog.com>

JP Dépannage
Dépannage serrurerie, menuiserie
06.29.11.49.77 CRAZI NAIL'CILS
Prothésiste onguilaire/Extension de cils 06.65.32.45.17
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 19h

Gautier DELOR - I@D
Conseiller Immobilier : Achat - Vente
- Estimation Gratuite
06.47.23.48.16

Commerçants itinérants :
Pizzas à emporter FEU DE BOIS ; Les 2ème et 4ème mercredis du mois de 17h30 à 21h30 au 06.89.40.99.89

